DU PROJET D'ÉLEVER UNE STATUE A JEAN CLÉBERG.

Il est question d'élever une statue à Jean Cléberg, le bon allemand. Tout en nous félicitant d'avoir, les premiers, soulevé cette généreuse pensée, nous ne pouvons qu'applaudir à cette louable intention de perpétuer par la fonte, le marbre ou la pierre, le nom d'un bienfaiteur du genre humain. Mais nous ne croyons pas qu'il faille enlever à Jean Cléberg le piédestal que la reconnaissance publique lui a donné. Ne découronnons pas le pittoresque rocher de Bourgneuf; laissons lui son héros et sa chronique. Chaque chose a sa place, et le temps a consacré celle-ci; arrière donc tout projet qui aurait pour but de déposséder le rocher de sa statue pour faire de Cléberg une borne-fontaine. Le peuple, à chacune de ses pieuses restaurations du monument de nos ancêtres, a fort bien compris qu'il fallait respecter le poste choisi pour l'Homme de la Roche, et laisser au roc séculaire le soin de transmettre aux âges futurs le souvenir d'un bon citoyen. Quel piédestal peut valoir celui-là! A la voie du concours le soin de nous donner le nom du statuaire!

CORRESPONDANCE.

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR DE LA REVUE DU LYONNAIS.

Lyon, 1er mai 1838.

Monsieur,

Lyon, siége suprême de l'antique nationalité burgonde, Lyon, qui, à juste titre, peut passer pour la métropole des provinces de France, soit à cause de son église la plus illustre et la plus sainte des Gaules, soit à cause de son importance comme agglomération sociale, soit à cause de la puissance de ses ressources artistiques, que nulle ville du royaume, après Paris, ne présente réunies sur une aussi vaste échelle; Lyon, dis-je, ne possède encore aucune compagnie savante exclusivement et spécialement vouée à l'archéologie.

Je viens donc solliciter et provoquer la prompte création, dans la seconde cité du royaume, d'une Société des Antiquaires de Lyon, instituée à l'instar de celles qui existent déjà dans la plupart des villes principales de France, et qui toutes ont pris pour modèle le réglement de la fameuse Société des Antiquaires de Normandie. Lyon, encore si intimément pénétré par l'élément romain; Lyon, qui possède des monuments types des deux grandes périodes basilicales; Lyon, centre d'une unité provincialiste ferme, vigoureuse, Lyon a besoin qu'une société d'antiquaires veille sur ses édifices debout et sur ses ruines chancelantes.